NextStage Croissance — Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	NEXTSTAGE CROISSANCE
Nom de l'initiateur du PRIIP	NextStage AM
ISIN (Actions A)	FR0013202108
Site web de l'initiateur du PRIIP	www.nextstage-am.com
Appelez-le :	01 53 93 49 40 pour de plus amples informations. Email : info-investor@nextstage.com
Nom de l'autorité compétente	L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de NextStage AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Nom du gestionnaire	NextStage AM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le n°442 666 830, agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) depuis le 9 juillet 2002, sous le numéro GP 02012.
Date de production du document d'informations clés	30 septembre 2020 (mis à jour le 6 novembre 2026)

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Société par actions simplifiée qui est un Autre FIA (Fonds d'investissement alternatif), au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier, et qui satisfait aux conditions prévues à l'article 1-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985, ayant pour objet social exclusif de recueillir des fonds en représentation : (i) de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation, tels que définis à l'article L.131-1 du code des assurances, et (ii) de plans d'épargne retraite régis par les articles L. 224-1 et suivants du code monétaire et financier et dont l'ouverture a donné lieu à l'adhésion par les titulaires desdits plans (a) à un contrat d'assurance de groupe dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle ou (b) à un contrat ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire mentionnés à l'article L. 381-1 du code des assurances (le ou les « Plans d'Epargne Retraite »), en vue de les investir à hauteur d'au moins 85% dans NextStage Evergreen et dans des investissements éligibles au titre des sociétés de capital-risque, répondant aux contrainte définies par le quota d'investissement de 50% disposé par l'article 1-1 de la loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Le solde, soit au plus 20%, sera conservé à titre de trésorerie.

Objectifs : L'objectif du produit est de réaliser, via NextStage Evergreen, des investissements principalement en titres de capital (actions, parts…) ou titres donnant accès au capital (obligations convertibles…), de sociétés de taille moyenne non cotées pour l'essentiel mais également cotées, ayant leur siège dans un Etat de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale, qui exercent une activité industrielle et commerciale. Ces investissements seront quasi-exclusivement réalisés au travers de NextStage Evergreen, un fonds d'investissement alternatif constitué sous la forme d'une société en commandite par actions, également géré par la Société de Gestion, dont la stratégie consiste à accompagner des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaires européennes établies et ayant un modèle économique prouvé, et, pour une part limitée, dans des investissements éligibles au titre des sociétés de capital-risque (représentant avec l'investissement dans NextStage Evergreen au moins 85% des sommes reçues).

Investisseurs de détail visés : Représentation de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation, tels que définis à l'article L.131-1 du code des assurances ou de plans d'épargne retraite régis par les articles L. 224-1 et suivants du code monétaire et financier.

Assurances : Non applicable.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque

1	2	3	4	5	**6**	7

Risque le plus faible — **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant une durée supérieur à 5 ans (détention recommandée : au moins 10 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette durée minimale recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant la fin de la durée recommandée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant cette durée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés. Ce produit est dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 6, et il est très possible que la capacité du produit à rembourser l'investissement en soit affectée. Ce placement implique un degré de risques élevé et ne devrait être effectué que par des investisseurs capables d'assumer la perte totale du montant investi. Rien ne saurait garantir la réalisation des objectifs d'investissement ou la performance du produit.

Scénarios de performance : Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scenarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller, assureur ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché et de l'évolution de l'environnement économique. L'évolution future du marché et de la conjoncture est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Période de détention recommandée (10 ans) **Exemple d'investissement (10 000 EUR)**				
Scénarios		**Si vous sortez après 1 an** (le cas échéant)	**Si vous sortez après 5 ans** (le cas échéant)	**Si vous sortez après 10 ans** (période de détention recommandée)
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement**			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 093 EUR	7 576 EUR	8 510 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,1 %	-5,4 %	-1,6 %
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 313 EUR	9 802 EUR	13 505 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,1 %	-0,4%	3,1 %
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	11 650 EUR	15 814 EUR	24 112 EUR
	Rendement annuel moyen	16,5 %	9,6 %	9,2 %
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	12 986 EUR	19 766 EUR	58 399 EUR
	Rendement annuel moyen	29,9 %	14,6 %	19,3 %

Que se passe-t-il si NextStage AM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

NextStage AM est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers. Elle doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement et de gestion financière notamment en matière de fonds propres et de liquidité. L'investisseur peut subir une perte financière (pouvant représenter une partie ou la totalité du montant investi) en cas de défaut du produit. Cette perte potentielle n'est pas couverte par un régime de compensation des investisseurs ou de garantie. En cas de défaillance, un dispositif d'indemnisation légal a pour objet d'indemniser les investisseurs en cas d'indisponibilité des instruments financiers ou des dépôts d'espèces détenus en violation de l'article L. 533-21 du Code monétaire et financier.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détentions différentes. Ils incluent par transparence les frais applicables au sous-jacent NextStage Evergreen. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts supplémentaires et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Ces couts n'incluent pas les couts additionnels susceptibles d'être facturés par la Société d'Assurance et/ou la banque ou conseiller en gestion de patrimoine auprès duquel le produit a été souscrit.

Nous avons supposé :

- **que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire**,
- 10 000 EUR sont investis.

Scénarios	**Si vous sortez après 1 an** (le cas échéant)	**Si vous sortez après 5 ans** (le cas échéant)	**Si vous sortez après 10 ans**
Coûts totaux	252 EUR	1 260 EUR	2 520 EUR
Incidence des coûts annuels*	-2,52 %	-2,52 % chaque année	-2,52 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période minimale de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,5 % avant déduction des coûts et de 6 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée	NextStage AM ne facture pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	NextStage AM ne facture pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,2 % de la valeur de votre investissement par an dont : (i) 1,1% au titre des frais de gestion ; et (ii) 0,1% au titre des autres frais administratifs et d'exploitation. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1 200 EUR
Coûts de transaction	0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents.	0 EUR
Autres coûts récurrents	1,32% de la valeur de votre investissement par an soit l'incidence des coûts indirects. Ces coûts incluent les frais prélevés au niveau du sous-jacent NextStage Evergreen.	1 320 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. Un mécanisme de *carried interest* existe au niveau de NextStage Evergreen et consiste en l'attribution d'actions de préférence susceptibles d'être converties à chaque exercice, pour tout ou partie, en actions ordinaires sous réserve de l'atteinte de critères de performance, et notamment d'un seuil de conversion d'au moins 8% de la valeur créée (calculé selon la progression de l'ANR depuis l'exercice précédent).	0 EUR

Les chiffres présentés dans les tableaux ci-dessus sont indicatifs et ont été estimés par la Société de Gestion à partir notamment de certaines hypothèses de déploiement du produit. Ces chiffres pourront être mis à jour au fil du temps

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans minimum.

La cession sous forme de demande de rachat est libre à tout moment et ses modalités sont partiellement définies dans le contrat avec la Société d'Assurance. Sauf dans le cas où la société d'assurance assure directement la liquidité du titre lors d'un rachat total ou partiel de leurs contrats, les souscripteurs/adhérents d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation et de plans d'épargne retraite ou leur(s) bénéficiaire(s) pourront, sous réserve de respecter les conditions légales, recevoir un paiement en titres sous forme d'Actions A de NextStage Croissance. Les Actions A sont dépourvues de droit de vote. En contrepartie notamment, elles donnent droit à l'intégralité des bénéfices et de l'actif social et à leur quote-part du produit de liquidation de NextStage Croissance. Cette quote-part est égale au produit de liquidation diminué de la quote-part des titulaires d'Actions B, cette dernière étant plafonnée au montant souscrit par les titulaires d'Actions B depuis la constitution de NextStage Croissance et non remboursé.

Simultanément ou postérieurement à la remise en titres, les souscripteurs/adhérents, ou leurs bénéficiaires, d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de plan d'épargne retraite devenus associés peuvent demander à NextStage Croissance de racheter leurs Actions. Les demandes de rachat sont centralisées au moins 5 jours ouvrés avant l'établissement de la Valeur Liquidative des Actions A, calculée deux fois par mois et sont en principe honorées sur la base de cette Valeur Liquidative au plus tard dans les 60 jours maximum de la date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Toutefois, les demandes de rachat pourront ne pas être honorées, ou n'être honorées que partiellement faute de liquidité et pourront exceptionnellement être refusées si le rachat était susceptible d'entrainer un problème réglementaire, juridique et/ou fiscal à NextStage Croissance ou porterait le capital social de NextStage Croissance en deçà de son montant minimum.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute précision ou réclamation concernant une souscription, nous vous invitons à vous adresser à votre Distributeur ou Société d'Assurance qui prendra toute mesure nécessaire. Vous avez également la possibilité de contacter la Société de Gestion, NextStage AM à l'adresse postale suivante : 19 avenue Georges V, 75008 Paris, ou le médiateur de l'autorité de tutelle concernée selon le type de réclamation (ACPR ou AMF).

Autres informations pertinentes

Nom du dépositaire : Société Générale, Adresse Postale : Société Générale Securities Services sis 29, boulevard Haussmann – 75009 Paris.

Commissaires aux comptes : KPMG S.A, Tour Eqho 2 avenue Gambetta, 92066 Paris la Défense CEDEX.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, la documentation légale du produit ainsi que les informations mises à disposition des investisseurs seront communiquées préalablement à toute souscription. Les Statuts du produit sont disponibles sur simple demande écrite de l'actionnaire adressée à la Société de Gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront être adressés sous format électronique. Le rapport annuel du produit sera adressé par la Société de Gestion par courrier à chacun des actionnaires dans un délai de 6 mois après la fin de l'exercice financier et restera disponible pour chacun des actionnaires sur le site internet et au siège social de la Société de Gestion.

Lieu, périodicité et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative des actions A est disponible de façon bimensuelle et est automatiquement adressée au(x) société(s) d'assurances. Par ailleurs, elle est disponible sur simple demande de l'associé adressée à **info-investor@nextstage.com.** La périodicité de valorisation est au moins mensuelle.

Règlement SFDR : Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **Règlement SFDR** »), le Fonds promeut des caractéristiques ESG et sera donc classifié article 8 au sens dudit Règlement SFDR.

Fiscalité de NextStage Croissance : NextStage Croissance a opté pour le régime fiscal des sociétés de capital-risque et n'est donc, a priori, pas imposée sur les produits et plus-values qui lui seraient versées par NextStage Evergreen. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de NextStage Croissance peuvent être soumis à taxation. Il est donc conseillé aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseils fiscaux concernant les conséquences fiscales résultant de la détention d'actions de NextStage Croissance sur leur situation fiscale personnelle. Afin de décider ou non d'investir dans le produit, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire les Statuts avec attention et à les conserver. Les investisseurs potentiels ne sauraient, toutefois, interpréter le contenu du présent document ou celui des Statuts comme un conseil juridique, comptable, commercial, d'investissement, fiscal ou lié à la retraite.

Unité de compte : Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les informations relatives aux rémunérations figureront dans la politique de rémunération de la Société de Gestion disponible sur son site internet.